



République Française
Ville de Clamecy

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 058-215800798-20260430-D2026_085-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 30 avril 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 23 avril 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, Mme MEFTAH, M. DAPOIGNY, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN, Mme COTTON et M. Riant.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. RIVIERE et Mme DIMPRES avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme DUQUE.

Secrétaire de séance : Madame Claudine LEBON.

D 2026-085 : CESSIION D'UNE PARCELLE COMMUNALE, LIEUDIT BEAUGY

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21 et L2241-1,

Vu la demande d'acquisition de la parcelle de 155 m² située à Clamecy, lieudit « Beaugy », nouvellement cadastrée section CI n° 247 après division de la parcelle communale cadastrée section CI n° 235, présentée par Madame Lysiane RIQUART,

Vu l'avis du Domaine en date du 06/11/2025,

Considérant la nécessité pour la commune de faire réaliser une étude géotechnique préalablement à la vente,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 22/04/2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de vendre à Madame Lysiane RIQUART la parcelle communale située à Clamecy, lieudit « Beaugy », cadastrée section CI n° 247, au prix de 2 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire,





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Mâcon le, 6 novembre 2025

Direction départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire

Pôle d'évaluation domaniale

24 bd Henri Dunant - CS60225

71025 MACON CEDEX

Courriel : ddfip71.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances publiques
de Saône-et-Loire

à

Madame Joëlle GAUDRY

DGS Adjointe à la Mairie de Clamecy.

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Gilles.Chervet

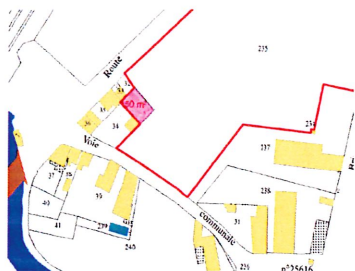
Courriel : ddfip71.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 03 85 22 53 51

Réf OSE : 2025-58079-77314

Réf DS : 27287801

LETTRE AVIS DU DOMAINE

Nature du bien :	Parcelle section CI n°235p pour 1a 50ca.
Adresse du bien :	Clamecy, Beaugy.
 parcelle CI 235 vue Maps	 Plan cadastral

Par une saisine du 21/10/2025, vous sollicitez l'estimation d'une parcelle cadastrée section CI n° 235p sur la commune de CLAMECY. Il s'agit d'un terrain d'environ 150 m² à détacher de la parcelle CI 235 d'une parcelle de 1ha 00a 02ca. Ce terrain est en arrière d'une construction dans la partie « zone UB du PLU ».

Après étude et arbitrage, la valeur vénale est fixée à 1 250€, hors droits et charges. Afin que le consultant puisse valoriser son patrimoine au mieux de son intérêt, la marge d'appréciation est portée à +/- 15 %.

Le présent avis est valable 12 mois.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de
Saône-et-Loire,

Par délégation, Gilles CHERVET
Inspecteur des Finances Publiques

Commune de CLAMECY (58)
Lieu-dit : "BEAUGY"
Section CI n°235

PLAN DE DIVISION et D'ARPENTAGE

Echelle : 1/200

